



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 septembre 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 35 de la résolution 2232 (2015), par lequel le Conseil de sécurité m'a prié de le tenir informé par écrit de la mise en œuvre de ladite résolution, notamment de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), avant le 12 septembre. Ce rapport rend compte des faits intervenus entre le 1^{er} mai et le 31 août 2015.

II. Situation politique et conditions de sécurité

A. Évolution de la situation politique

2. Le Gouvernement fédéral somalien a intensifié les efforts en vue de l'aboutissement du processus d'édification d'un État fédéral. Cependant, le 28 juillet, le Parlement fédéral a adopté une résolution indiquant qu'il serait impossible d'organiser en 2016 des élections nationales suivant le principe « une personne, une voix » en raison de retards dans le processus politique et de la persistance de problèmes connexes d'ordre technique et sécuritaire; cette résolution confirmait le consensus qui avait été dégagé par les principales parties prenantes. Le 15 août, le Gouvernement fédéral a fait distribuer un plan d'action proposant des consultations nationales afin de parvenir à un accord sur les options du « processus électoral », restant à définir, aux fins du remplacement des membres actuels du Gouvernement fédéral et du Parlement somaliens dont le mandat viendra à expiration fin 2016.

3. Des tensions politiques sont réapparues le 12 août, lorsque des membres du Parlement fédéral ont adressé une motion au Bureau du Président dans laquelle ils demandaient la destitution du Président Hassan Sheikh Mohamud. Cette motion, signée par 95 membres du Parlement, sur un total de 275, accusait le Président de nombreuses affaires de corruption, d'incompétence et de violation de la Constitution. Un règlement rapide de la situation paraissait peu probable. Les partenaires internationaux ont appelé les institutions fédérales somaliennes à préserver leur unité et leur cohésion et à se concentrer sur les priorités définies par les Somaliens en faveur du processus de paix.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (24 septembre 2015).



4. La formation d'États fédérés dans l'ensemble du pays a globalement progressé. Le 7 mai, l'assemblée régionale de Djouba a officiellement pris ses fonctions à Kismaayo (région du Bas-Djouba), s'exposant aux critiques de certaines parties lui reprochant de ne pas respecter le principe d'inclusion. Le 6 juin, le Parlement fédéral a adopté une motion pour mettre fin à l'assemblée régionale, qui a été rejetée par l'administration provisoire de Djouba. Le Gouvernement fédéral a créé une commission ministérielle chargée de résoudre cette question, mais celle-ci ne s'est pas encore mise au travail. Le 15 août, l'assemblée régionale de Djouba a élu Président de l'administration provisoire Sheikh Ahmed Islam « Madobe », jusque-là responsable de cette administration, qui a appelé l'assemblée régionale à collaborer avec lui pour résoudre les questions liées à sa composition. Le 9 août, le Président de l'administration provisoire du sud-ouest, Sharif Hassan Sheikh Adan, a officiellement entamé la constitution d'une assemblée régionale du sud-ouest.

5. À la mi-juin, une conférence sur l'édification de l'État a eu lieu à Cadado (région de Galgoudoud), en vue de la création d'une nouvelle administration provisoire de Galmudug dans les régions du centre. De la conférence est issue une assemblée régionale qui a élu Abd al-Karim Hussein Guled Président, le 4 juillet. Le groupe Ahlu Sunnah Wal Jama'a, qui occupe une partie de la région de Galgoudoud, y compris Dhousamarib, a boycotté ce processus. Cependant, le 27 août, des factions de ce groupe ont conclu un accord avec l'administration provisoire de Galmudug, par lequel elles acceptaient de rejoindre l'État en échange de concessions politiques et constitutionnelles. L'administration du Puntland avait auparavant qualifié l'administration provisoire de Galmudug d'anticonstitutionnelle, en partie parce que celle-ci revendiquait le nord de la région de Modoug, longtemps considérée comme une partie du Puntland. À la suite de discussions entre le Premier Ministre fédéral et le Président du Puntland, l'administration provisoire de Galmudug a révisé sa constitution le 29 juillet et supprimé toute revendication du nord de la région de Modoug.

6. Le 8 août, le Gouvernement fédéral s'est engagé dans la formation d'une administration provisoire des régions d'Hiran et du Moyen-Chébéli, devant être achevée le 1^{er} décembre 2015. Ce processus sera dirigé par un comité technique et supervisé par un groupe directeur composé de 12 gouverneurs et ministres du Gouvernement fédéral originaires de la région.

7. Dans le « Somaliland », le Conseil des sages (*Guurti*), chambre haute du Parlement, a annoncé le 11 mai une prorogation de 22 mois du mandat du Président Ahmed Mohamed Mohamud « Silanyo », reportant ainsi à mars 2017 les élections prévues pour juin 2016. Suite à des protestations et à des consultations, les autorités et les partis de l'opposition sont convenus le 27 mai de reporter les élections à la mi-décembre 2016. Cependant, le *Guurti* n'ayant pas réussi à appliquer cette décision, les tensions ont perduré. Le 18 août, en réponse aux autorités du Somaliland qui demandaient qu'une décision juridique soit prise, la Cour suprême s'est prononcée en faveur de la décision du *Guurti*, et a fixé la date butoir des élections à mars 2017.

B. Évolution des conditions de sécurité

8. Au cours du mois saint du Ramadan et des semaines qui l'ont précédé, les attaques du Mouvement des Chabab se sont intensifiées dans le centre et le centre-

sud de la Somalie. Le 18 juin, premier jour du Ramadan, les forces de sécurité de Cadado ont déjoué une attaque complexe projetée par trois individus armés qui ont tenté de pénétrer là où se tenait la conférence des régions du centre sur l'édification de l'État, après avoir fait exploser un véhicule chargé d'explosifs; les quatre agresseurs en ont été les seules victimes.

9. Le 11 juin, un convoi de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) est tombé dans une embuscade tendue par un grand nombre de combattants du Mouvement des Chabab dans le village de Jama'a (région de Bay). Des troupes de la Mission, envoyées en renfort, sont également tombées dans deux embuscades tendues par les Chabab le 12 juin. Le 26 juin, plus d'une centaine de combattants du Mouvement des Chabab ont fait irruption dans une base de l'AMISOM à Lego (région de Bay), après avoir fait exploser une voiture piégée, faisant de nombreuses victimes au sein de la Mission. Plusieurs soldats de la Mission ont été portés disparus au cours des combats. Le Mouvement des Chabab a revendiqué la responsabilité de l'attaque, déclarant qu'elle avait été perpétrée par le bataillon d'Abou Zubeyr, une nouvelle unité militaire portant le nom de l'ancien chef des Chabab.

10. Un camp d'entraînement de l'armée nationale somalienne dans le vieil aéroport de Kismaayo a fait l'objet d'une attaque à la voiture piégée le 22 août, faisant au moins 18 morts au sein de l'armée et au moins 44 blessés, parmi lesquels 3 soldats de l'AMISOM.

11. À Mogadiscio, pendant le Ramadan, le nombre d'assassinats ciblés et d'attaques complexes revendiqués par les Chabab a augmenté. Le 10 juillet, 11 civils auraient été tués et 20 au moins auraient été blessés dans deux attaques complexes consécutives visant deux hôtels. Le 25 juillet, un parlementaire, de même que son garde du corps et son chauffeur, ont été tués lors d'une fusillade venant d'un véhicule. Le 26 juillet, un camion chargé d'explosifs a explosé devant l'hôtel Jazeera Palace, causant la mort de 15 personnes, parmi lesquelles un membre de la mission diplomatique chinoise qui résidait à l'hôtel. La déflagration a causé des dégâts importants dans l'hôtel et les bâtiments alentours, parmi lesquels les bâtiments de l'Organisation des Nations Unies (ONU), situés sur la route de l'aéroport. Le Mouvement des Chabab a déclaré que l'attaque visait les services diplomatiques étrangers qui séjournaient à l'hôtel. Il a perpétré une autre attaque à la voiture piégée le 22 août, prenant pour cible un restaurant fréquenté par le personnel de sécurité somalien, et faisant 6 morts, dont deux civils, et 18 blessés.

12. Le 19 juillet, l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes, en collaboration avec les forces éthiopiennes et kényanes de défense, ont lancé une nouvelle opération militaire conjointe baptisée « opération couloir de Djouba », visant à déloger les Chabab de leurs derniers fiefs dans le centre-sud de la Somalie. Les troupes ont pris Bardiri (région de Gedo) le 23 juillet et Dinsor (région de Bay) le 24 juillet. Dinsor était le siège présumé du Mouvement des Chabab depuis la chute de Barawe en octobre 2014. La Mission a également pris pour cible des positions supposées des Chabab dans les régions d'Hiran et de Galgoudoud.

13. Au Puntland, les Chabab ont sporadiquement poursuivi leurs actions. Le 8 mai, ils ont revendiqué l'assassinat d'un membre du Parlement du Puntland et de son garde du corps dans le nord de Galkacio. Suite à l'opération dans le centre-sud de la Somalie, un déplacement des Chabab en direction du nord, vers les montagnes de Galgala, a été signalé. Le Puntland pourrait de ce fait être davantage menacé par

des attaques des insurgés. Entre temps, le 1^{er} août, le Président du Puntland, Abdiweli Mohamed Ali « Gaas », a prolongé d'un mois sa proposition d'amnistie concernant les insurgés des Chabab et a appelé ces derniers à profiter de l'offre, faute de quoi ils s'exposeraient à une offensive militaire renforcée.

14. Parallèlement, dans les régions de Sool et de Sanaag, il a été fait état de tensions le 4 mai et le 15 juin, à la suite d'un renforcement des forces militaires au Puntland autour de Tukaraq (région de Sool), ainsi que d'affrontements armés entre l'armée du « Somaliland » et une milice soutenant le mouvement séparatiste « Khatumo ».

III. Appui à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État

A. Coordination internationale et appui politique

15. Tout au long de la période considérée, Nicholas Kay, mon Représentant spécial, a travaillé en étroite collaboration avec les acteurs fédéraux, régionaux et internationaux afin d'appuyer le processus politique en cours. Le 18 juin, il s'est rendu à Kismaayo pour inciter le Gouvernement fédéral et l'administration provisoire de Djouba à surmonter leurs divergences concernant l'assemblée régionale de Djouba. Il a également proposé des conseils stratégiques et offert ses bons offices au Gouvernement fédéral dans le cadre du processus d'édification de l'État dans les régions du centre, en encourageant tous les acteurs à garantir la participation et la sensibilisation des autres parties prenantes et à régler le différend avec le Puntland. Le 23 juillet, il a participé à l'entrée en fonctions du Président de l'administration provisoire de Galmudug et le 8 août, il a assisté à la signature de l'accord instaurant le processus d'édification d'un État des régions du Moyen-Chébéli et d'Hiran. Il a également continué de faciliter la coordination de l'action que mène la communauté internationale en faveur du processus politique en Somalie, notamment par l'intermédiaire de déclarations publiques et de réunions d'information conjointes.

16. L'appui international à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État continue d'être coordonné au moyen des mécanismes du Pacte pour la Somalie. La mise en œuvre des programmes conjoints des Nations Unies, élaborés et approuvés dans le cadre du Pacte, a progressé. Au terme de la période considérée, le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires avait reçu des annonces de contributions pluriannuelles d'un montant total de 113 millions de dollars, dont 18,9 millions ont été versés.

17. Les 29 et 30 juillet, le Président fédéral Mohamud et mon Représentant spécial ont coprésidé à Mogadiscio la deuxième réunion ministérielle du Forum de partenariat de haut niveau, principale plateforme permettant un dialogue politique de haut niveau et une coordination stratégique aux fins de l'exécution du Pacte. Cet événement a été la plus grande conférence internationale organisée à Mogadiscio depuis au moins 25 ans. Y ont notamment participé des représentants de l'administration provisoire du sud-ouest, de l'administration provisoire de Galmudug et de Banadir; des Membres du Parlement fédéral; le Président de la Commission électorale nationale indépendante; des représentants de la société civile et 32 délégations internationales. L'administration provisoire de Djouba et les chefs

du Puntland, qui n'y ont pas assisté, ont par la suite exprimé leur adhésion aux résultats du Forum.

18. Le Forum de partenariat de haut niveau a examiné les progrès accomplis à ce jour dans le cadre du Pacte, défini ses attentes pour le restant de l'année et décidé de conduire une évaluation des efforts mis en œuvre d'ici à la fin de 2015. Les participants ont reconnu qu'il serait impossible d'organiser une élection selon le principe « une personne, une voix » en 2016, approuvé une série de principes directeurs visant à instaurer un autre « processus électoral » et confirmé qu'ils espéraient voir le processus d'édification de l'État achevé en 2015.

19. Les participants sont également convenus qu'il fallait accélérer les réalisations en faveur des citoyens, tout en renforçant la prise en main par le gouvernement et sa visibilité. Ils ont proposé des mesures particulières, qui doivent être arrêtées d'ici à septembre 2015. Ils ont accueilli avec satisfaction les progrès réalisés par le gouvernement en matière de responsabilité financière et de transparence, de même que la consultation du Fonds monétaire international au titre de l'article IV concernant la Somalie, menée à Nairobi du 8 au 18 juin.

B. Politique d'ouverture

Mise en place d'un système fédéral

20. Le travail nécessaire à l'élaboration des bases juridiques des nouvelles entités fédérales décrites ci-dessus s'est poursuivi. La constitution transitoire de l'administration provisoire de Galmudug a été adoptée le 17 juin. Le 1^{er} août, 300 délégués représentant les régions du Bas-Djouba, du Moyen-Djouba et de Gedo ont approuvé à Kismaayo la constitution transitoire du « Djoubaland ».

21. Le 6 juillet, le Parlement fédéral a approuvé la nomination par le Gouvernement des membres de la commission des frontières et de la fédération, qui sera chargée de conseiller le Parlement pour ce qui est de délimiter les frontières des États membres de la Fédération, des administrations régionales et des districts de la République fédérale de Somalie. Les commissaires ont élu leur président le 27 juillet et ils ont commencé à préparer leur plan d'action, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires.

22. La MANUSOM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) mènent actuellement à terme des consultations avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix en vue de débloquent les ressources du Fonds pour la consolidation de la paix, l'objectif étant d'aider le Gouvernement fédéral et les nouvelles administrations régionales provisoires à organiser 10 conférences de réconciliation locales et trois conférences sur les droits des minorités dans le centre-sud de la Somalie.

23. En juillet et août, la MANUSOM a produit une émission-débat – diffusée par Radio Mogadiscio – sur le fédéralisme et l'édification de l'État, dans le cadre d'une campagne d'instruction civique menée dans l'ensemble du pays. Le programme a été suivi par plus de 4 millions d'auditeurs et à peu près 2 500 d'entre eux ont participé au débat, soit un chiffre sans précédent. Le programme est actuellement diffusé sur les réseaux sociaux, afin d'atteindre la diaspora somalienne. La MANUSOM a également produit deux émissions télévisées de débats sur le

fédéralisme et l'édification de l'État, diffusées sur la première chaîne de télévision somalienne et sur les réseaux sociaux.

24. En partenariat avec le Ministère de l'information et avec des associations somaliennes de journalistes, la MANUSOM a organisé deux ateliers de formation à l'intention de plus de 75 journalistes à Baidoa, dans la région de Bay et à Kismaayo, afin de permettre une meilleure compréhension du fédéralisme et des processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État.

Processus de révision constitutionnelle

25. La révision de la Constitution fédérale provisoire a de nouveau été retardée en raison de la démission d'Asha Gelle Diriye, qui présidait la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution, et de l'absence continue de clarté dans la définition des rôles et des responsabilités respectifs des principales institutions nationales de mise en œuvre. Néanmoins, le 27 juillet, le Parlement fédéral a approuvé les instructions de rédaction adressées à la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution par sa Commission de contrôle et désigné à l'unanimité Mohammed Dahir pour présider la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution. Par la suite, cette dernière a continué de préparer le processus de révision, en collaboration avec la Commission de contrôle et le Ministère des affaires constitutionnelles.

26. Le 18 août, le Directeur de pays du PNUD et le Ministère des affaires constitutionnelles ont signé une lettre d'accord concernant l'application du plan de lancement du projet d'appui constitutionnel de l'ONU, qui prévoit notamment de mettre des logements et des bureaux à la disposition des membres de la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution.

Préparation des élections

27. Le 6 juillet a marqué une étape importante, le Parlement fédéral ayant approuvé les neuf membres de la Commission électorale nationale indépendante nommés par le Gouvernement fédéral. La Commission a élu Halima Ismail Ibrahim à sa présidence. La MANUSOM et le PNUD, par l'intermédiaire du groupe intégré d'appui électoral de l'ONU, ont procuré des bureaux temporaires à la Commission électorale nationale indépendante et commencé à recenser les besoins des membres de la Commission et y répondre.

28. Du 6 au 11 juillet, le Département des affaires politiques a mené en Somalie une mission d'évaluation préliminaire des élections et s'est réuni avec le gouvernement, des membres de la société civile et des acteurs internationaux afin d'examiner la possibilité d'organiser un référendum constitutionnel et des élections nationales d'ici à septembre 2016. L'équipe a noté que la majorité de ses interlocuteurs estimait impossible d'organiser les élections selon le principe « une personne, une voix » en 2016, en raison des retards survenus dans le processus politique et des problèmes techniques et sécuritaires en suspens. Mais elle a également constaté qu'il existait en général une volonté ferme d'engager un processus plus légitime et plus ouvert en vue d'un changement d'administration à l'expiration du mandat des membres actuels du Parlement. L'équipe a en outre noté qu'on attendait de l'ONU un soutien au Gouvernement fédéral pour la mise au point d'un autre « processus électoral » en 2016 et pour l'envoi d'une mission d'évaluation des

besoins afin d'aider la Commission électorale nationale indépendante à organiser des élections générales à une date ultérieure.

C. État de droit et institutions chargées de la sécurité

Assistance au secteur de la sécurité et réforme

29. À ce jour, le plan *Guulwade* (Victoire), qui vise à renforcer les capacités de l'armée nationale somalienne, a reçu un appui limité de la communauté internationale. Une équipe chargée de l'exécution de ce plan, composée de représentants techniques du Ministère de la défense, de l'armée nationale, de l'AMISOM, de la MANUSOM, du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA), de la Mission de formation de l'Union européenne en Somalie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique a été créée en mai et s'est mise au travail.

30. La Commission nationale pour l'intégration, inaugurée le 12 mai, a conclu un accord avec le Gouvernement fédéral et l'administration provisoire de Djouba concernant le nombre de soldats du Djoubaland à intégrer à l'armée nationale (340 de Gedo, 1 000 du Moyen-Djouba et 1 540 du Bas-Djouba). La Commission a établi un calendrier d'intégration des soldats en 2015 et 2016 selon les régions. Le 26 juillet, 1 350 soldats ont été officiellement intégrés à l'armée nationale; leur entraînement a débuté. La MANUSOM et l'UNSOA continuent de fournir un soutien technique et logistique à la Commission.

31. Au total, 16 780 soldats de l'armée nationale somalienne et 5 200 membres des forces de police somaliennes avaient fait l'objet fin août d'un enregistrement biométrique dans le système de gestion des ressources humaines. L'équipe spéciale sur les dépenses du secteur de la sécurité a tenu sa première réunion le 17 août. Elle s'emploie à formuler des recommandations sur le paiement des traitements et indemnités, en tenant compte de la nécessité de mettre au point un dispositif durable de décaissement rapide ainsi que de l'importance d'un système de paie harmonisé pour les forces de sécurité.

32. Lors du Forum de partenariat de haut niveau, il a été convenu d'accorder davantage d'attention au dispositif de sécurité nationale, les structures actuelles de gouvernance et de contrôle du secteur de la sécurité étant très insuffisantes. Les progrès dans ce domaine continuent de se heurter à des obstacles d'ordre politique, en particulier pour ce qui est des processus d'édification de l'État et de révision constitutionnelle. La MANUSOM et le PNUD poursuivent leur appui au moyen d'une assistance stratégique portant sur les aspects du processus constitutionnel liés à la sécurité.

Police

33. Le Groupe de travail sur la police a approuvé le projet initial du plan *Heegan* (Préparation) pour le renforcement des forces de police somaliennes, notamment dans les zones reprises. L'élaboration de ce plan devrait être achevée d'ici au mois d'octobre.

34. Le Gouvernement fédéral ayant signé un mémorandum d'accord avec, respectivement, l'administration provisoire de Djouba et l'administration provisoire du sud-ouest concernant la création d'une force de police régionale, la MANUSOM

a aidé à la sélection et à la vérification des antécédents de 200 candidats au poste d'agent de police à Baidoa. Ces nouvelles recrues ont entamé un programme de formation de trois mois en août. Le même mois, la sélection et la vérification des antécédents de 200 agents ont eu lieu à Kismaayo. La MANUSOM et l'ANISOM, qui ont offert des conseils techniques au Gouvernement fédéral et aux administrations régionales provisoires concernant un modèle de structure fédérale pour les activités de la police en Somalie, animent un dialogue global entre les acteurs régionaux et fédéraux, afin que ceux-ci s'accordent sur les structures qu'il convient d'adopter dans le cadre d'un dispositif fédéral dans le secteur de la sécurité.

35. La MANUSOM a donné un cours de formation de deux semaines sur la protection rapprochée afin de préparer les forces de police de Beledweyne (région d'Hiran) à la protection du personnel judiciaire. Avec l'appui du Gouvernement japonais, l'ONU a terminé d'installer un réseau de communication par radio numérique permettant une couverture radio totale lors des opérations de police à Mogadiscio. Le Service de la lutte antimines de l'ONU (SLAM) a apporté un appui opérationnel et financier et dispensé des cours de formation aux unités de neutralisation des explosifs et munitions des forces de police de Baidoa, Beledweyne et Mogadiscio.

36. Au mois d'août, le Ministère fédéral de la sécurité intérieure a entrepris, avec l'appui des équipes de police des Nations Unies et de l'AMISOM, de former 151 agents des forces de police somaliennes qui doivent être déployés dans des zones récemment reprises. L'objectif est de déployer des capacités civiles de base pour le maintien de l'ordre, constituées de 10 agents de police somaliens (2 commandants et 8 agents de terrain) et de 35 agents de sécurité recrutés localement dans chacun des 13 districts repris aux Chabab.

Désarmement, démobilisation et réintégration

37. Le Gouvernement fédéral a poursuivi la mise en œuvre de son programme national de démobilisation des combattants. En juin, l'ONU et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont signé un mémorandum d'accord visant à mettre en place un projet d'aide d'urgence au Gouvernement fédéral concernant la gestion de résidences protégées pour accueillir les combattantes des Chabab désengagées ainsi que les personnes à leur charge. En raison des opérations militaires menées contre les Chabab, de plus en plus de combattants capturés ou s'étant rendus sont pris en charge par le programme national, ce qui pousse à s'interroger sur le caractère volontaire de ce procédé ainsi que sur le statut des combattants capturés au cours des combats. Les centres de transition et les services de réinsertion étant insuffisants, certains anciens combattants sont logés chez des particuliers ou dans des refuges temporaires.

38. La MANUSOM a continué de surveiller le respect, par les structures de réinsertion, des normes internationales en matière de droits de l'homme, conformément aux exigences formulées dans le programme national, mais le manque de moyens financiers a réduit ses capacités de surveillance. En outre, l'accès à deux centres était bloqué par la précédente équipe de direction, ce qui entravait le contrôle des conditions régnant dans ces centres. La direction actuelle a confirmé l'accès de la Mission des Nations Unies à des fins de surveillance.

39. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a continué de fournir des services de réinsertion des enfants au niveau local touchant 625 enfants (502 garçons et 123 filles) auparavant associés à des forces armées ou à des groupes tels que les Chabab ou Ahl al-Sunna wal-Jama'a. Il a également aidé d'autres enfants à risque dans les districts de Baidoa, Agqoi, Mogadiscio et Beledweyne.

Sûreté maritime

40. En juillet, un groupe de travail sur le renforcement des capacités de la marine et des gardes-côtes somaliens a été mis sur pied avec l'appui de la MANUSOM. La Mission a fourni une aide technique au Gouvernement fédéral dans la préparation de son projet de loi sur la garde côtière et a collaboré avec la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Secrétariat de l'ONU afin d'organiser un atelier de renforcement des capacités d'une durée de cinq jours, axé sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, à l'intention des fonctionnaires somaliens.

Lutte antimines

41. Le 15 juin, l'autorité somalienne chargée de la gestion des explosifs est devenue responsable de la coordination de toutes les activités de lutte antimines, une étape importante en vue d'une prise en main totale de ces activités par le pays. En mai, le SLAM a lancé un projet communautaire pilote de lutte contre les risques posés par les explosifs présents le long de la frontière entre la Somalie et l'Éthiopie, ce qui permettra de surcroît de créer des emplois.

42. En juillet et août, le SLAM et la MANUSOM ont formé 25 membres de l'armée nationale somalienne, de l'agence nationale de renseignement et de sécurité, du personnel pénitentiaire et du bureau du Conseiller à la sécurité nationale à la destruction des armes légères et de petit calibre.

Appareil judiciaire et pénitentiaire

43. Ayant été approuvé par le Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie, le Programme conjoint pour l'état de droit en Somalie a été adopté par le Gouvernement fédéral et les donateurs internationaux lors de la première réunion de son Comité directeur, le 27 mai. Les donateurs y ont contribué à hauteur de 60 millions de dollars, qui s'ajoutent à l'aide bilatérale. Une aide supplémentaire est nécessaire d'urgence pour la mise en œuvre rapide de ce programme.

44. Les organismes des Nations Unies sont en contact avec les principales institutions judiciaires, notamment le Ministère fédéral de la justice et le Bureau du Procureur général, ainsi qu'avec les États régionaux et les partenaires de la société civile afin de préparer l'exécution du Programme.

45. La MANUSOM a aidé le Ministère fédéral de la justice à évaluer les besoins les plus urgents en matière de formation des juges, des procureurs et des greffiers de l'administration provisoire, à mettre au point des programmes de formation concernant les compétences professionnelles de base et à les dispenser.

46. Le Gouvernement fédéral a annoncé la création du plan *Onkod* (Tonnerre) destiné à renforcer l'efficacité du personnel pénitentiaire au moyen de réformes législatives, d'une restructuration institutionnelle et du développement d'infrastructures. La MANUSOM a conseillé le gouvernement à ce sujet. À ce jour,

plus de 620 agents pénitentiaires ont été inscrits dans le cadre d'un projet relatif aux systèmes de gestion des ressources humaines qui améliorera le contrôle financier et la responsabilisation du personnel pénitentiaire.

D. Assises économiques

47. En juin, le Fonds monétaire international a achevé, pour la première fois en 25 ans, une mission de consultation au titre de l'article IV en Somalie, ce qui constitue une étape clef dans le processus de remise de dette du pays et de son accès aux prêts assortis de conditions de faveur. La mission a noté que la croissance actuelle du PIB, stimulée par les secteurs de l'agriculture, de la construction et des télécommunications, ne sera sans doute pas suffisante pour permettre de s'attaquer à la pauvreté et aux disparités entre les sexes.

48. Le Gouvernement fédéral a entamé l'élaboration d'un plan national de développement tirant parti du travail effectué au titre des objectifs 4 et 5 de consolidation de la paix et de renforcement de l'État du Pacte pour la Somalie, qui jettent les bases d'une reprise économique et d'un développement durables. Ce plan sera conforme aux exigences du document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ce qui aidera la Somalie à obtenir le statut de pays pauvre très endetté.

49. En mai, le Comité directeur du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie a approuvé le Programme conjoint des Nations Unies pour l'emploi des jeunes, destiné à accélérer la croissance dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, à donner aux jeunes Somaliens des compétences adaptées aux nouveaux besoins du marché et à leur ouvrir des possibilités d'emploi à court terme. Le Comité a approuvé en outre deux initiatives de la Banque mondiale visant à appuyer le développement du secteur de l'énergie, ainsi que des secteurs privé et financier, l'objectif étant de favoriser les investissements privés et la création d'emplois.

50. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a continué d'aider les secteurs de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche, au niveau gouvernemental et local. En août, elle a lancé une campagne visant à vacciner 14 millions de têtes de bétail et à en traiter 1,5 million sur une période de trois mois. Elle fournit également un appui financier à plus de 30 000 ménages, grâce à un programme de travail contre rémunération, pour permettre la remise en état des infrastructures de production. L'Organisation internationale du Travail a créé des emplois pour plus de 11 000 ménages parmi les Somaliens rapatriés du Kenya ou déplacés et au sein des communautés d'accueil.

E. Recettes et services

51. La Banque mondiale a continué d'aider le Gouvernement fédéral à renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance financière. Un programme de cinq ans a été approuvé, destiné à subvenir aux dépenses renouvelables associées aux mesures de politique générale et à la gestion budgétaire globale, de même qu'un programme d'appui aux réformes prioritaires de la gestion des finances publiques. Maintenant que les dispositifs de gestion de l'information financière, les instruments provisoires et les règles budgétaires sont en place, des efforts sont

nécessaires pour qu'ils soient systématiquement appliqués. Ces instruments sont à la base du nouveau guichet de financement du Fonds d'affectation spéciale multipartenaires pour la Somalie, qui vise à acheminer directement les fonds aux entités gouvernementales à l'appui des grandes priorités en matière de consolidation de la paix.

52. La généralisation de la prestation de services à toute la Somalie demeure une priorité. Le programme de services de santé essentiels a bénéficié à plus de 4,2 millions de personnes à ce jour. La politique sanitaire nationale ainsi que d'autres politiques ayant trait à l'immunisation et à la santé de la procréation ont été adoptées en juin. Des examens ont été organisés pour plus de 7 000 enfants en juin. Il s'agissait de la première fois depuis 1991 que des examens étaient organisés de façon centralisée en Somalie à destination des élèves terminant leurs études secondaires. Malgré l'absence d'un système de paie pour les enseignants, des avantages offerts aux professeurs permettent à 250 000 enfants environ de bénéficier d'un enseignement. Les fonds manquent toujours pour qu'un enseignement non scolaire soit dispensé aux enfants plus âgés.

53. Le Programme commun des Nations Unies sur la gouvernance locale a continué de jouir d'un succès notable dans le Puntland et le Somaliland avec l'adoption de politiques et de plans de décentralisation, le renforcement des systèmes de gestion financière et administrative au niveau des districts, l'accroissement des recettes et l'amélioration du système de planification des autorités locales. Des ministères clefs dans le Puntland et le Somaliland ont lancé les projets pilotes de décentralisation des services, favorisant ainsi la décentralisation de fonctions essentielles dans des secteurs tels que la santé, l'éducation et la construction de routes. Le Programme commun a étendu son soutien à l'administration provisoire de Djouba et à l'administration provisoire du sud-ouest, s'appuyant sur les enseignements tirés de son action dans le Puntland et le Somaliland.

F. Questions transversales

Stabilisation

54. Les efforts se sont poursuivis afin de coordonner les actions engagées par le gouvernement, l'AMISOM et la communauté internationale pour stabiliser la situation dans les districts repris aux Chabab, y compris le déploiement de la capacité de police. Parmi les districts qui ont été reconquis au cours des opérations « Eagle » et « Indian Ocean », Qoriouli et Lego ont été brièvement repris par le Mouvement, mais l'AMISOM a rétabli sa présence dans les deux districts. L'activité des Chabab a réduit la liberté de circulation aux alentours de Tiye glow, ce qui a eu des répercussions sur la situation humanitaire et les activités de réconciliation. Des administrateurs provisoires ont été dépêchés dans le district récemment repris de Dinsor et les négociations ont débuté en ce qui concerne celui de Bardiri.

55. Le PNUD et la MANUSOM ont commencé à réaliser les activités financées par le mécanisme de financement des interventions rapides du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, qui viennent appuyer l'action de stabilisation du Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales dans les zones reprises depuis peu. Huit instances chargées d'expédier les affaires courantes en service sur les 13 mises en place dans les districts reçoivent un appui financier du Fonds pour la

consolidation de la paix. Le Gouvernement fédéral a déployé des attachés de liaison et des assistants administratifs locaux dans les districts concernés, afin de renforcer ces instances et de préparer le terrain à la mise en place d'administrations provisoires. Des comités de paix et de stabilisation ont été créés dans sept districts pour contribuer aux campagnes de réconciliation, de dialogue et de participation engagées avec les citoyens.

Droits de l'homme

56. Les victimes civiles ont été particulièrement nombreuses au cours de la période considérée. Cent treize civils ont été blessés ou tués lors de violents conflits claniques et d'opérations militaires menées par l'AMISOM, les Forces nationales de défense éthiopiennes et l'armée nationale somalienne. Parmi eux, 37 ont été victimes des violentes luttes entre clans qui ont secoué la région du Djoubaland et également celle d'Hiran, avec l'implication présumée dans ce dernier cas de l'armée nationale somalienne. Les 21 et 31 juillet, 22 civils auraient été tués par des soldats de l'AMISOM au cours d'opérations à Marka, dans le Bas-Chébéli. Début août, dans la région d'Hiran, des soldats de la Mission auraient à nouveau tué cinq civils et en auraient blessé six autres, tous des passagers d'un minibus. Vingt-huit civils auraient été tués au cours d'opérations menées par les Forces nationales de défense éthiopiennes et l'armée nationale somalienne dans la région de Bakoul et 15 autres dans des frappes aériennes déclenchées par les Forces nationales en juillet. La MANUSOM a procédé à une mission de vérification indépendante à Marka et a demandé que les incidents fassent l'objet d'enquêtes indépendantes et approfondies. L'AMISOM a conduit une mission à Marka conjointement avec le Gouvernement fédéral pour rencontrer les communautés touchées et a en outre inculpé les auteurs présumés de tels actes, établi une commission d'enquête et fait part de sa détermination à faire en sorte que les coupables aient à rendre des comptes. D'autres civils ont été victimes des insurgés Chabab, d'assaillants anonymes ou des combats opposant l'AMISOM et l'armée nationale somalienne aux Chabab. Des éléments de ce groupe sont par ailleurs soupçonnés d'avoir enlevé environ 30 personnes.

57. Des cas d'arrestation et de détention arbitraires ont été signalés. Suite à des opérations de sécurité, 185 personnes ont été arrêtées dans le pays puis relâchées dans les 48 heures pour la plupart d'entre elles.

58. La peine de mort a continué d'être appliquée durant la période considérée. Trois exécutions ont eu lieu à Mogadiscio et une à Baidoa; en outre, deux condamnations à mort ont été prononcées dans la capitale en juin.

59. L'Expert indépendant chargé par le Secrétaire général d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie, Tom Nyanduga, s'est rendu dans le pays du 20 au 29 mai et il présentera son rapport au Conseil des droits de l'homme en septembre 2015.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

60. La MANUSOM a activement soutenu les organisations de défense des droits des femmes somaliennes et le Ministère de la femme et de la promotion des droits humains dans leur campagne en faveur de la participation des femmes à la vie politique aux niveaux fédéral et régional. En juin, elle a facilité des missions, d'une part, de l'Initiative en faveur du leadership des femmes somaliennes et, de l'autre,

du Ministère de la femme à Cadado, afin de permettre à des dirigeantes de plaider en faveur de la participation des femmes à la constitution des États des régions du Centre et de négocier cette participation avec les autorités fédérales, régionales et locales. Les femmes ont ainsi obtenu 64 sièges dans l'assemblée nouvellement constituée de l'État de Galmudug.

61. En juillet, avec l'implication et le soutien actifs de la MANUSOM, le Ministère de la femme et de la promotion des droits humains a pu jouer un rôle clef dans la nomination de deux femmes à la commission électorale nationale indépendante, l'une d'entre elles ayant été désignée présidente de cette instance en juillet. Également avec le concours de la MANUSOM, l'Initiative en faveur du leadership des femmes somaliennes et le Groupe des hommes solidaires des droits des femmes ont pu participer à l'assemblée constituante de l'administration provisoire de Djouba, où ils ont plaidé en faveur de dispositions constitutionnelles destinées à protéger les droits des femmes et des filles.

Protection de l'enfance

62. Au moins 746 cas de violations graves commises contre des enfants ont été constatés durant la période considérée. Les incidents signalés ont touché 689 enfants, dont 567 garçons et 122 filles, les Chabab et l'armée nationale somalienne étant impliqués dans la plupart d'entre eux. Au cours de la période considérée, un seul enfant a quitté les rangs des Chabab.

63. Le 4 juin, la MANUSOM a organisé un atelier d'orientation afin de sensibiliser les membres de l'armée nationale somalienne aux problèmes rencontrés par les enfants dans les situations de conflit armé et de favoriser l'intégration de mesures de protection de l'enfance dans les politiques et activités de l'armée. Le 8 juin, l'ONU a aidé le groupe de protection de l'enfance de l'armée nationale somalienne à passer en revue les troupes réunies à Kismaayo en vue de l'intégration des milices, ce qui a permis d'écarter 36 enfants. Du 9 au 13 juin, l'équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants a fait en sorte que des membres du groupe de protection de l'enfance puissent se rendre en Ouganda pour y collecter des informations sur le plan mis en œuvre avec succès dans le pays pour mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants au sein des Forces de défense populaires de l'Ouganda.

Prévention de la violence sexuelle

64. Durant la période considérée, la MANUSOM a aidé la police somalienne à assurer la prise en compte des questions relatives à la protection des femmes et aux violences sexuelles liées aux conflits dans le plan « Heegan ». Des efforts sont également faits pour que la procédure d'intégration des milices à l'armée nationale somalienne prévoie des mesures de protection contre ce type de violences. La MANUSOM a continué de sensibiliser les acteurs des systèmes judiciaires civil et militaire à la nécessité de garantir une procédure régulière dans les affaires de violence sexuelle. Grâce à l'appui fourni par l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, quatre procureurs et juges ont pu bénéficier d'une formation dans le cadre du dispositif régional de formation destiné à prévenir et à éliminer la violence sexuelle et sexiste dans la région des Grands Lacs, qui leur a été dispensée à Kampala du 10 au 13 août.

65. La MANUSOM a également formé des formateurs dans les domaines de la violence sexuelle et sexiste et des techniques de base utilisées dans les enquêtes, en coopération avec l'AMISOM. Ces formateurs seront chargés de la formation initiale des jeunes enquêteurs et de la formation continue des enquêteurs plus expérimentés.

66. Le 18 août, mon Représentant spécial a informé les responsables de l'Unité de gardes des Nations Unies de la politique de tolérance zéro de l'ONU à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que des mesures spéciales de protection que j'ai prises pour lutter contre ces pratiques.

IV. Situation humanitaire

67. En Somalie, la situation humanitaire demeure précaire. La planification interorganisations de mesures d'urgence est en cours, en prévision des dommages que pourraient subir quelque 900 000 personnes si le phénomène climatique El Niño entraînait des inondations de grande ampleur dans les zones du Chébéli et de Djouba. Le nombre de Somaliens ayant besoin d'une aide alimentaire devrait s'accroître d'ici à décembre, en majorité dans le Moyen-Chébéli sous l'effet de possibles inondations, et dans les zones agropastorales d'Aoudal, d'Hiran et du Moyen-Djouba, en raison des précipitations variables attendues entre avril et juin durant la saison des pluies *Gu*.

68. La sécurité alimentaire devrait s'améliorer dans les zones tributaires des revenus de l'élevage, où la taille des troupeaux s'est accrue et les prix sont plus avantageux. Toutefois, le niveau résiduel de malnutrition aigüe reste élevé, 731 000 Somaliens n'étant pas en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires de base et 2,3 autres millions d'entre eux se trouvant dans une situation vulnérable. On estime à 12 % le taux de malnutrition aigüe chez les moins de 5 ans, soit 202 600 enfants, dont 38 200 souffrant de carences sévères pouvant leur être fatales.

69. Plus de 1,1 million de Somaliens sont des déplacés de longue date et la plupart d'entre eux sont exposés à l'insécurité alimentaire. Les opérations menées conjointement par l'armée nationale somalienne et l'AMISOM dans le couloir de Djouba ont provoqué de nouveaux déplacements, et les expulsions forcées continuent de poser des problèmes de protection.

70. La situation au Yémen a alourdi la charge pesant sur le dispositif d'aide humanitaire déjà sollicité à l'extrême. Le 19 juillet, plus de 28 000 personnes, dont plus de 90 % de Somaliens, sont arrivées dans le pays en provenance du Yémen. Joignant leurs efforts à ceux des autorités locales, les organisations humanitaires ont établi des centres d'accueil des rapatriés dans les ports de Bousasou et de Berbara, situés respectivement dans le Puntland et le Somaliland.

71. La situation sécuritaire restant précaire, les travailleurs humanitaires continuent d'opérer dans des conditions extrêmement dangereuses. Au cours des six premiers mois de 2015, plus de 70 incidents impliquant des organisations humanitaires ont été signalés, avec un bilan de neuf morts et cinq enlèvements. En dépit de ces difficultés, ces organisations s'efforcent de trouver de nouveaux moyens de faire parvenir leur aide aux destinataires en ayant recours, entre autres, aux réseaux communautaires, aux organisations locales, aux sociétés de transport privées et au fret aérien.

72. Au premier semestre de 2015, on estime que 658 000 Somaliens ont reçu une aide dans le cadre de diverses interventions, ce qui a permis de faire baisser le niveau de malnutrition aigüe de 14,9 % à 12 % et de ramener le nombre de personnes n'ayant pas les moyens de satisfaire leurs besoins alimentaires de base à 731 000, contre plus d'un million. Le 11 août a marqué la première année écoulée depuis le dernier cas de poliomyélite signalé.

73. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a fourni une assistance en espèces à 61 200 personnes vulnérables jusqu'au terme de la principale saison pastorale de soudure, en juin, et il continuera d'aider 39 000 personnes jusqu'en septembre. Les partenaires du groupe sectoriel de la nutrition ont réussi à assurer à 23 877 enfants souffrant de malnutrition sévère et à 2 638 femmes enceintes et allaitantes souffrant de carences alimentaires un traitement propre à garantir leur survie. Depuis mai 2015, grâce au groupe sectoriel WASH, 185 000 personnes ont pu avoir accès à de l'eau potable, 25 000 ont pu utiliser des installations sanitaires et 270 000 ont reçu des trousseaux d'hygiène et/ou des matériels d'information à visée prophylactique.

74. La plupart des institutions publiques manquent des capacités minimales voulues pour s'acquitter de leur mandat, notamment en termes de ressources humaines, de directives opérationnelles et d'infrastructures. Les projets de la Banque mondiale et du PNUD visant à renforcer les capacités aux fins de l'exercice des principales fonctions gouvernementales ont été approuvés.

75. Des missions d'évaluation humanitaire interorganisations ont été entreprises afin de définir les besoins auxquels il était urgent de répondre à Bardiri et à Dinsor, villes récemment libérées. Plus de 14 organisations humanitaires sont actuellement à l'œuvre dans deux villes et d'autres devraient commencer d'intervenir à mesure que la situation s'améliore.

V. Sanctions ciblées

76. Au cours des consultations tenues le 1^{er} mai par le Comité créé par le Conseil de sécurité concernant la Somalie et l'Érythrée, ce dernier a été informé de l'application de l'embargo sur le charbon de bois par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, les Forces maritimes combinées et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). Le président du Comité a lui-même informé le Conseil de sécurité de la situation à cet égard le 16 juillet. En août, le Groupe de contrôle a commencé d'élaborer son rapport final qui doit être examiné par le Comité le 9 octobre.

VI. Application des résolutions 2124 (2013), 2182 (2014) et 2232 (2015)

Appui à l'AMISOM et à l'armée nationale somalienne

77. Dans sa résolution 2232 (2015), le Conseil de sécurité a fait siennes les recommandations de la Mission menée conjointement par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, dont le résumé figure dans la lettre que j'ai adressée le 2 juillet au Président du Conseil. Du 17 au 25 août, l'AMISOM a tenu une réunion à Nairobi pour revoir son concept d'opérations en consultation avec l'ONU et les partenaires concernés. Le projet de concept révisé d'opérations sera

examiné par la Commission de l'UA avant d'être approuvé par son Conseil de paix et de sécurité.

78. Dans le cadre de l'examen stratégique de l'UNSOA, des visites sur le terrain ont été effectuées à Addis-Abeba, en Somalie et à Nairobi, du 30 juillet au 8 août, notamment aux fins de consultations avec le Gouvernement fédéral, l'AMISOM, l'UA, les États Membres, la MANUSOM et d'autres clients de l'UNSOA. Cet examen vise à définir les options qui permettront à l'UNSOA de continuer d'être en mesure de répondre aux objectifs stratégiques des Nations Unies en Somalie. En application de la résolution 2232 (2015), la version finale du rapport sur l'examen stratégique sera présentée le 30 septembre au plus tard.

79. L'UNSOA a continué d'apporter un soutien logistique à l'AMISOM dans tous les secteurs du centre-sud de la Somalie, ses moyens aériens étant soumis à de plus lourdes pressions du fait de l'insécurité régnant sur les principales voies d'approvisionnement et de l'impraticabilité de ces dernières. Les unités de soutien de la force prévues dans la résolution 2124 (2013) n'ont pas encore été déployées. L'approvisionnement en eau potable des secteurs demeure problématique et l'UNSOA accélère la mise en œuvre d'un programme de forage de puits et la distribution de stations de traitement des eaux. En outre, à la suite de l'attentat perpétré le 26 juillet à l'hôtel Jazeera Palace, il est urgent de disposer de davantage de locaux à usage d'habitation à l'aéroport international de Mogadiscio.

80. Du 10 juillet au 6 août, l'UNSOA a apporté son appui à la relève des contingents éthiopiens, burundais et ougandais ainsi que d'une unité de police constituée ougandaise de 140 membres. Il a également appuyé la relève du groupe ougandais de gardes des Nations Unies, composé de 410 personnes, et le déploiement de 120 Ougandais supplémentaires au sein du groupe, dont les effectifs sont ainsi passés à 530 membres, comme je l'ai indiqué dans ma lettre en date du 6 avril adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2015/234).

81. Les consultations de l'UA, de l'ONU et du Gouvernement ougandais sur la lettre d'attribution relative au déploiement d'hélicoptères militaires ougandais ont bien avancé. Au cours de la période considérée, l'UNSOA a dispensé une formation à 713 membres du personnel de l'AMISOM avant et pendant leur déploiement, y compris une formation au groupe ougandais des transports aériens en vue du déploiement de six hélicoptères ougandais. Le Bureau d'appui a également procédé à l'évacuation médicale, au rapatriement et au redéploiement de 248 membres du personnel de l'AMISOM et distribué des trousseaux de premiers secours à 3 000 membres de l'armée nationale somalienne.

82. Les 9 157 membres de l'armée nationale somalienne précédemment formés et enregistrés ont continué à bénéficier de l'appui logistique de l'UNSOA et 1 350 membres supplémentaires ont suivi à Kismaayo la formation obligatoire sur les droits de l'homme, ce qui porte à 10 507 le nombre total de membres de l'armée nationale somalienne qui remplissent les conditions requises pour bénéficier du soutien de l'UNSOA. Il est prévu que d'autres membres suivent la formation sur les droits de l'homme à Dhobley et Ceelwaaq en septembre 2015.

83. Il n'y a pas eu de nouvelles contributions au Fonds d'affectation spéciale à l'appui de l'AMISOM et de l'armée nationale somalienne au cours de la période considérée. L'UNSOA a engagé des dépenses d'un montant de 14,65 millions de dollars à prélever sur les ressources du Fonds d'affectation spéciale pour aider

l'armée nationale somalienne dans le cadre d'opérations menées conjointement avec l'AMISOM, en application de la résolution 2124 (2013) du Conseil de sécurité. Au 24 août, le solde du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de l'AMISOM s'élevait à 2,8 millions de dollars et le Fonds d'affectation spéciale pour l'armée nationale somalienne était presque épuisé. Le Gouvernement des États-Unis a fait part de son intention de verser 15 millions de dollars à ce Fonds.

84. Dans le cadre du dispositif d'appui logistique de l'UNSOA, le Service de la lutte antimines a continué de former, d'équiper et d'encadrer 13 équipes de l'AMISOM chargées de lutter contre l'emploi d'engins explosifs improvisés, ainsi que des équipes de neutralisation de ces engins. Au cours de la période considérée, l'AMISOM est intervenue lors de 92 situations d'urgence liées à des engins explosifs improvisés et d'autres risques d'explosion. Des conseillers ont donné des avis techniques sur les systèmes de combat non létaux à l'unité de soutien de la force, facilitant l'acheminement en toute sécurité de 2 452 165 kilogrammes de fret à l'ONU, au Gouvernement fédéral et à l'AMISOM/armée nationale somalienne.

85. Le Service de la lutte antimines a commencé d'intégrer du personnel au sein du quartier général de la Force, des postes de commandement de secteur et de l'UNSOA, ce qui lui permet d'améliorer ses conseils tactiques et son recensement des risques représentés pour la mobilité par les engins explosifs improvisés. Il a fourni à l'AMISOM des données, des analyses et des conseils techniques sur les systèmes non létaux afin de favoriser la mobilité et le réapprovisionnement sur les principales voies d'acheminement.

Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

86. Parmi les mesures d'atténuation des risques prises dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, la MANUSOM a dispensé une formation aux droits de l'homme et au droit international humanitaire à 318 officiers de l'armée nationale somalienne et organisé un atelier de formation des formateurs sur les mêmes thèmes à l'intention de 25 instructeurs de l'AMISOM préalablement sélectionnés. Les instructeurs ont formé 1 600 nouveaux membres des forces de sécurité au Djoubaland. Une formation de trois jours aux droits de l'homme a également été dispensée aux 20 membres du Département d'enquête criminelle de la police somalienne.

87. En juin 2015, le Groupe de travail mixte de l'AMISOM et de l'ONU sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme a adopté un rapport dressant un bilan des mesures et mécanismes en place pour assurer le respect de cette politique par l'AMISOM et l'armée nationale somalienne. Ce rapport recensait les lacunes à combler et les mesures supplémentaires à prendre pour renforcer l'application de la politique, y compris l'inscription à l'ordre du jour d'un point permanent consacré à l'examen des allégations de violations des droits de l'homme commises par des membres de l'AMISOM. Le Groupe de travail s'est réuni le 6 août pour examiner des allégations portées contre l'AMISOM suite aux opérations menées en juillet à Marka. Le 20 août, L'équipe spéciale interne à l'ONU sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme s'est réunie pour mettre en évidence de nouvelles dispositions propres à empêcher des violations des droits de l'homme par les membres de l'AMISOM et recommander des mesures correctives.

VII. Présence des Nations Unies en Somalie

A. Renforcement de la présence des Nations Unies

88. Au cours de la période considérée, on dénombrait 408 fonctionnaires recrutés sur le plan international dans l'ensemble de la Somalie et en moyenne 1 024 fonctionnaires recrutés sur le plan national. Il y avait, en moyenne également, 275 fonctionnaires recrutés sur le plan international à Mogadiscio. Cette présence a été quelque peu réduite au Puntland après l'attentat perpétré contre un véhicule des Nations Unies à Garowe le 20 avril.

B. Intégration

89. Le Groupe de planification commune de la MANUSOM et le Bureau du coordonnateur résident ont mis au point de concert un système de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre stratégique intégré. Le premier rapport a été présenté au Conseil de direction intégré le 2 juin. Les autres rapports seront présentés pour examen tous les 120 jours et viseront principalement à définir les problèmes communs et à formuler des recommandations sur les mesures à prendre par le Conseil.

90. Les consultations se poursuivent entre la MANUSOM et l'équipe de pays des Nations Unies à propos des déploiements communs dans les régions, afin de tirer le meilleur parti des ressources disponibles grâce à des analyses et une planification intégrées. La MANUSOM et l'équipe de pays ont élaboré des plans stratégiques régionaux afin de guider l'exécution des programmes et d'aider les autorités régionales dans leurs activités de planification. Parallèlement, les organismes des Nations Unies opérant en Somalie ont défini une stratégie globale de gestion des risques avec les partenaires des trois fonds d'affectation spéciale établis au titre du Pacte pour la Somalie.

C. Sûreté et sécurité du personnel

91. À l'issue de la réévaluation des risques de sécurité au Puntland et au Somaliland, les organismes des Nations Unies n'ont ménagé aucun effort pour assurer la poursuite de l'exécution des programmes et garantir l'accès aux partenaires locaux, tout en prenant les mesures qu'imposait le renforcement des normes minimales de sécurité opérationnelle.

92. En juin, la MANUSOM et l'équipe de pays des Nations Unies ont procédé à un exercice de révision du dispositif d'évaluation de l'importance des programmes pour la Somalie. Les conclusions de cet exercice ont été intégrées dans les évaluations des risques de sécurité et sont également prises en compte lors de la planification des déploiements.

93. L'ONU et le Gouvernement fédéral sont convenus le 23 mai de modifications à l'accord sur le statut de la mission concernant les opérations du groupe de gardes des Nations Unies ainsi que d'un mémorandum d'accord sur la coordination des activités de ce groupe avec celles des forces de sécurité somaliennes.

94. À la mi-août, tous les postes principaux de fonctionnaires recrutés sur le plan international du Département de la sûreté et de la sécurité avaient été pourvus et des moyens supplémentaires affectés à Mogadiscio, Baidoa et Dolo. Des ressources extrabudgétaires ont été obtenues pour financer jusqu'à la fin de 2015 le projet d'équipes d'intervention médicale des Nations Unies.

VIII. Observations

95. Beaucoup de progrès ont été accomplis grâce à la volonté des dirigeants somaliens et de l'ensemble des citoyens, soutenus par la communauté internationale dans un élan d'unité presque sans précédent. L'organisation des premiers examens centralisés depuis 1991 – début de la guerre civile en Somalie – pour quelque 7 000 étudiants de l'enseignement secondaire est un exemple concret du début de la normalisation, et un signe d'espoir, dont la Somalie a grandement besoin. Les prémisses d'une reprise de la vie économique et sociale à Mogadiscio et dans d'autres villes du pays témoignent clairement de la détermination des Somaliens à reconstruire leur société. Pourtant, il faut se garder de tout excès d'optimisme. Il reste encore beaucoup à faire pour consolider les gains et résoudre les problèmes en suspens.

96. La poursuite des opérations militaires menées conjointement par l'armée nationale somalienne et l'AMISOM a permis de regagner encore des parties du territoire sur lesquels le Gouvernement peut exercer son autorité. Je rends hommage aux forces de l'AMISOM et de l'armée nationale somalienne qui continuent de faire des sacrifices, persévérant dans leur offensive en dépit de nombreuses difficultés. Les incidents qui se sont produits récemment, dont l'attaque perpétrée le 26 juin à Lego et l'attentat-suicide commis le 26 juillet à l'hôtel Jazeera Palace, sont des rappels constants des dangers auxquels nous restons confrontés en Somalie.

97. Je me félicite de la détermination dont le Gouvernement fédéral et la communauté internationale font preuve pour ne pas se laisser intimider par de lâches attentats terroristes. La population somalienne continue de témoigner d'une capacité de résistance fantastique face à un ennemi qui ne respecte pas la vie humaine, même durant le mois sacré du ramadan. Mais les opérations militaires ne permettront pas à elles seules de contrer la menace terroriste. J'encourage les États Membres à examiner quelles autres mesures peuvent être prises pour mettre en place une stratégie véritablement globale face aux Chabab, notamment pour favoriser l'émergence d'un État garantissant aux Somaliens la participation politique, la sécurité, le respect des droits de l'homme et des possibilités d'activités économiques.

98. Il faut saluer les récents progrès accomplis dans l'édification d'un État. Je me félicite de la constitution de l'Administration provisoire de Galmudug dans les régions du centre et souligne le rôle moteur joué à cet égard par le Gouvernement fédéral. Je demande instamment au Gouvernement fédéral et à l'administration en question de continuer de tendre la main à tous les groupes présents dans la région afin de susciter un plus large ralliement. Je lance un appel au Gouvernement fédéral pour qu'il contribue de la même manière à la consolidation de l'Administration provisoire de Djouba et de l'Administration provisoire du sud-ouest. Le lancement des premières phases de la constitution d'une administration provisoire dans les régions d'Hiran et du Moyen-Chébéli est également un signe encourageant. Arriver à établir des États fédérés qui soient fonctionnels est indispensable à l'aboutissement d'autres processus politiques. Je demande instamment au

Gouvernement fédéral et aux acteurs concernés d'œuvrer dans cette optique en étroite collaboration, dans l'unité et sans exclusive.

99. Le Forum de partenariat de haut niveau a marqué une étape politique importante. Il a été convenu des mesures nécessaires pour faire en sorte que le « processus électoral » de 2016 soit piloté par les Somaliens eux-mêmes, plus inclusif et plus représentatif qu'en 2012, et plus ordonné. Suite à ce forum, le Gouvernement fédéral a finalisé, le 15 août, son plan d'action pour le « processus électoral » de 2016, après avoir consulté le Parlement et les administrations régionales provisoires. Des discussions sont en cours sur la manière de faire avancer ce plan avec l'appui technique et financier de la communauté internationale. Je prends note avec satisfaction de cet accord et demande instamment à toutes les parties prenantes de s'employer diligemment à mettre en œuvre le plan d'action.

100. Dans ce contexte, la motion tendant à destituer le Président – introduite au Parlement le 12 août – suscite des craintes pour la stabilité du processus politique. Je souscris à la déclaration conjointe publiée par les partenaires internationaux de la Somalie le 18 août sur cette question et lance un appel à toutes les parties prenantes somaliennes pour qu'elles continuent de se concentrer sur les priorités urgentes auxquelles le pays doit faire face, notamment la préparation du « processus électoral » de 2016, l'achèvement de l'édification d'un État et la lutte contre les Chabab.

101. Les retards qui continuent de pénaliser la mise en œuvre de plusieurs autres éléments du programme d'action global que constitue « Vision 2016 » demeurent problématiques. La révision de la Constitution, en particulier, est l'un des principaux domaines dans lesquels des progrès substantiels doivent être réalisés, d'autant plus que les principaux organismes nationaux d'exécution sont désormais en place. Dans ce cadre, il est urgent de se mettre d'accord sur une architecture du secteur de la sécurité nationale définissant clairement les rôles et responsabilités de l'ensemble des institutions chargées de la sécurité dans une Somalie fédérale, et prévoyant aussi des dispositions pour accélérer l'intégration des milices. Il faut notamment mettre en place des mécanismes de contrôle et de responsabilisation efficaces pour prévenir et réprimer les violations des droits de l'homme.

102. Je me félicite des engagements importants pris par le Gouvernement fédéral et la communauté internationale en ce qui concerne le secteur de la sécurité au cours du Forum de partenariat de haut niveau. J'exhorte tous les partenaires à s'engager en faveur de la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du Plan Guulwade et du Plan Heegan une fois que celui-ci sera achevé, ainsi que pour les travaux de la Commission nationale d'intégration. Les problèmes que pose actuellement le non-versement des traitements aux membres des forces nationales de sécurité pourraient avoir de graves conséquences. Je demande instamment au Gouvernement et à la communauté internationale d'y remédier sans délai et attend avec intérêt les résultats du travail mené par l'Équipe spéciale sur les dépenses du secteur de la sécurité pour régler la question du versement des traitements et indemnités afin que puissent être mis en place dans ce domaine des systèmes nationaux harmonisés, durables et transparents.

103. L'aide apportée par l'UNSOA à l'armée nationale somalienne joue un rôle important dans le renforcement de la capacité opérationnelle des forces nationales, surtout à l'heure où celles-ci, de concert avec l'AMISOM, ont lancé une offensive en vue de libérer le territoire des Chabab. Je voudrais, une fois encore, exhorter les États Membres à verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale afin de permettre à l'UNSOA de fournir sans relâche un appui à l'armée nationale somalienne, comme l'a autorisé le Conseil de sécurité.

104. Je reste préoccupé par la persistance de la pratique de la peine de mort en Somalie et lance un appel en faveur de la mise en œuvre d'urgence d'un moratoire. Je condamne les actes de violence commis par les Chabab, notamment les fréquentes exécutions de civils. Je suis profondément inquiet et préoccupé par les informations faisant état de meurtres de civils par les forces de sécurité somaliennes et les forces de l'AMISOM. Je me félicite des mesures prises récemment par l'AMISOM et exhorte les autorités nationales et l'AMISOM, le cas échéant, à continuer d'enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le contexte des opérations militaires et à faire en sorte que les coupables aient à répondre de leurs actes. Je demande également instamment l'application du principe de responsabilité pour les violations et les sévices attribuables aux forces étrangères opérant en dehors du cadre de l'AMISOM. La mise en œuvre en Somalie de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme revêt la plus haute importance pour les actions engagées par l'ONU dans le pays.

105. Comme indiqué dans ma lettre au Conseil de sécurité datée du 2 juillet et approuvée dans la résolution 2232 (2015) du Conseil, des contributions substantielles sont requises pour la constitution et l'entretien de la force de police somalienne. À court terme, il s'agit notamment de lancer la mise sur pied d'une force de police dans les régions et, également, comme cela a été recommandé, de reconfigurer progressivement l'AMISOM pour y inclure un plus grand nombre de policiers, le cas échéant. En collaboration avec l'AMISOM, les entités des Nations Unies sont en train d'élaborer des propositions détaillées pour la mise à disposition d'un dispositif d'appui logistique non létal à la force de police somalienne, qui sera présenté au Conseil en septembre, ainsi que demandé dans la résolution 2232 (2015).

106. Je demeure extrêmement préoccupé par la précarité de la situation humanitaire qui règne dans le pays et que la crise au Yémen ne fait qu'aggraver, ainsi que par le nombre croissant d'expulsions forcées et de déplacements de population entraînés par l'offensive militaire. Plus de 3 millions de personnes ont toujours besoin d'une aide. L'incidence humanitaire potentielle d'El Niño est également une source de profonde inquiétude. Je demande instamment à toutes les parties de donner un accès rapide, sûr et sans entrave aux organismes humanitaires, ainsi que de rechercher des solutions durables en faveur des 1,1 million de Somaliens qui sont déplacés dans leur propre pays. Je lance à nouveau un appel aux donateurs pour qu'ils apportent un soutien accru à l'appel humanitaire de 863 millions de dollars, qui vise à répondre aux besoins de plus de 2,8 millions de Somaliens.

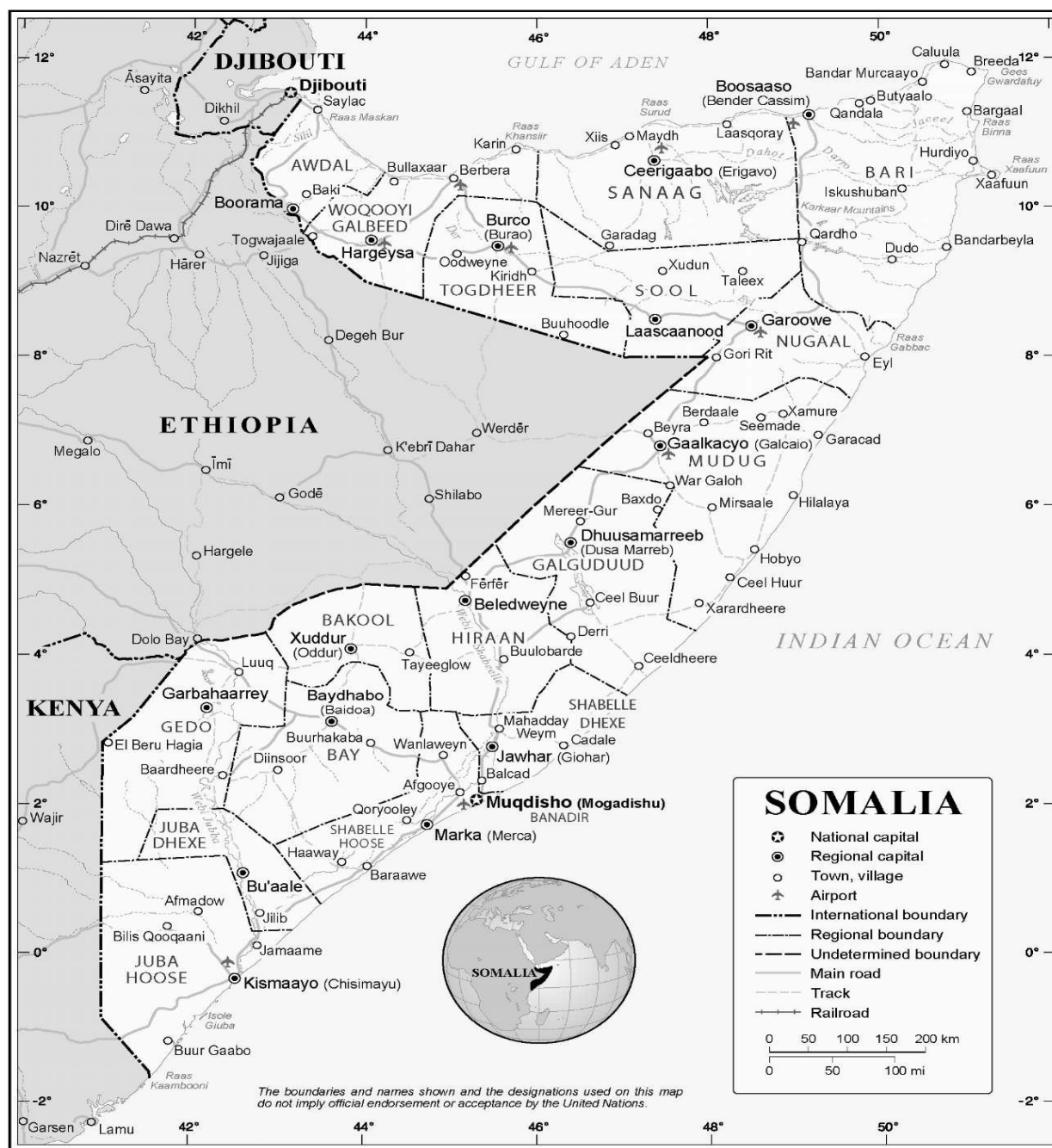
107. Je suis déçu de constater que, dans le « Somaliland », la Cour suprême a statué en faveur de la proposition du Guurti de différer les élections présidentielle et législative jusqu'en mars 2017. Cette décision, qui intervient en dépit des appels internationaux à l'encontre de ce report, risque de compromettre les avancées que la région a enregistrées sur la voie de la démocratisation.

108. En dépit de nombreuses difficultés, la Somalie a fait quelques progrès ces derniers mois dans la participation des femmes à la vie politique et leur accession à des postes de responsabilité aux niveaux national et local. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, l'intégration des femmes et leur désignation à des postes stratégiques, comme dans l'administration provisoire de Djouba, les assemblées de l'État de Galmudug, la Commission électorale nationale indépendante et des cabinets fédéraux et régionaux sont autant d'indications de progrès lents mais réguliers. Il appartient aux chefs traditionnels et aux dirigeants politiques de veiller à ce que l'équilibre entre les sexes soit rétabli.

109. Comme je l'ai indiqué dans le passé, c'est le peuple somalien qui est responsable en dernier ressort de l'avènement d'une paix durable, de la stabilité et du développement dans le pays. La Somalie souffre depuis trop d'années d'une situation d'anarchie et de destruction. Les dirigeants et les représentants somaliens doivent être à la hauteur de leur responsabilité et faire montre de la volonté et de l'unité politiques requises pour que le processus aboutisse en 2016. La communauté internationale se tient prête à continuer d'apporter son appui à la Somalie.

110. Je tiens à rendre hommage à mon Représentant spécial, Nicholas Kay, à ses collaborateurs et aux membres du personnel de la MANUSOM, de l'UNSOA, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des autres organisations internationales et régionales présentes en Somalie pour le travail ardu qu'ils continuent d'accomplir dans des conditions difficiles. Je remercie également l'Union africaine, l'AMISOM, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union européenne et les autres partenaires dans le domaine du développement pour leur soutien constant à la recherche de la paix en Somalie. Nous devons continuer de resserrer nos relations de partenariat pour assurer durablement la paix et la stabilité dans le pays.

Carte



Map No. 3690 Rev. 10.2 UNITED NATIONS
May 2014

Department of Field Support
Cartographic Section